

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1985)  
**Heft:** 797

**Artikel:** Hydro-Rhône : la fée électricité  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017915>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TÉLÉVISION

### L'esprit d'entreprise

Dans le supplément dominical de «La Suisse» (10.11), rubrique «L'invité du mois», Pierre-Pascal Rossi, journaliste et présentateur du Journal romand, brosse son auto-portrait et présente sa semaine de télévision et les émissions qu'il a l'intention de regarder. Bien évidemment, PPR n'est pas un inconditionnel de la TV romande: s'il apprécie «Temps présent», il ne dédaigne pas «7 sur 7» et «Droit de réponse» sur TF1, «Apostrophes» et «Le grand échiquier» sur Antenne 2, entre autres. Le mardi 12, rien ne retient son attention: «A se demander si les directeurs de chaî-

nes ne le font pas exprès d'un commun accord.»

*Eh bien, l'attitude de M. Rossi est inacceptable. C'est Jean Dumur, directeur des programmes, qui le fait savoir par lettre circulaire aux chefs de départements avec mission d'informer leurs collaborateurs qu'à l'avenir de tels propos dans les médias seront sanctionnés. Voit-on un cadre d'Omega vanter en public les mérites de Rolex?*

*Quand on gagne son pain à la télé romande, pas question de mettre en valeur les programmes des concurrents... et de ne pas être enthousiaste pour les productions maison. Les collaborateurs de la TSR, alignés couverts au service de l'écran national et de son taux d'écoute, et tant pis pour la liberté d'expression.*

## HYDRO-RHÔNE

### La fée électricité

A Sion, sous le même toit que Grande-Dixence SA et sur le même palier qu'EOS SA, se trouve le secrétariat de l'Association de défense contre Hydro-Rhône, assuré par la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes.

C'est en effet des agriculteurs qu'est partie l'opposition au projet début 1982, affirmée publiquement une année plus tard. En 1984, les pêcheurs, l'Union des producteurs valaisans, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature, le WWF, diverses communes du Bas-Valais et des membres individuels se joignent au mouvement. Soit, début 1985, un total de 900 membres (1500 environ aujourd'hui) et près de 450 recours déposés contre la concession accordée par le Département des travaux publics le 28 février 1984 — pour la partie vaudoise du projet (la moitié du Bas-Rhône), l'octroi de la concession est intervenu en juin 84.

Premier point soulevé par les opposants: avec une production de 709 millions de kWh par an — dont le 70% pour le Valais —, «les dix barrages d'Hydro-Rhône ne produiront ensemble que la moitié du seul barrage de la Grande-Dixence, 5% de toute l'électricité produite dans le canton». Or le coût de l'électricité fournie par Hydro-Rhône serait élevé puisqu'il est estimé à 14 centimes le kWh au départ des usines à fin 1984, sans compter l'augmentation des coûts de construction (estimés par Hydro-Rhône à 870 millions en 1981 sur dix à douze ans de construction) de centrales hydro-électriques qui progressent «actuellement plus fortement que le prix de l'électricité»<sup>1</sup>. Et ceci, sans prendre en compte le problème de la qualité de l'énergie produite: «64% de la production serait de l'électricité en ruban d'été arrivant dans un marché structurellement excédentaire.»<sup>2</sup>

Autre problème: l'agriculture. Les opposants ne contestent pas l'évaluation des experts d'Hydro-Rhône qui proposent diverses mesures<sup>3</sup> visant à réduire et maîtriser les effets préjudiciables du pro-

jet et en particulier son emprise sur les terrains agricoles (67 ha, dont 42 de terres agricoles). En revanche, ils estiment que les effets sont largement sous-évalués, notamment en période de construction, et que l'absence d'un bilan économique des coûts des mesures préconisées (contre-canaux, forages, puits de décompression, construction de nouvelles digues) ne permet pas d'évaluer «leurs répercussions tant pour l'agriculture que pour la rentabilité d'Hydro-Rhône».

## L'EMPRISE SUR L'ENVIRONNEMENT

Restent les problèmes liés à l'environnement qu'Hydro-Rhône évalue ainsi<sup>4</sup>:

— dans le cas des forêts (un minimum de 100 ha défrichés selon les opposants), les impacts temporaires auront pratiquement disparu vingt ans au plus après la fin des travaux (coût estimé par les opposants: de 14 à 35 millions de francs);

— pour la faune et la flore, une perte de 13% de milieux naturels sur les berges et dans le lit du Rhône;

— impact négatif important pendant les travaux sur la pisciculture et normalisation trois à six ans après la fin des travaux;

— dénudation, banalisation et changement de caractère du paysage pendant les travaux et jusqu'à trois ou quatre ans après; incidence également sur les loisirs (promenade, cyclisme) offerts par les chemins du bord du Rhône.

## TOUJOURS PLUS...

Qu'est-ce qui motive dès lors les promoteurs du projet? La volonté de produire de l'électricité certes, mais plus encore le désir d'élargir l'indépendance du Valais en matière énergétique. Or, dans ce domaine, les possibilités sont déjà largement ouvertes: avec la modernisation des centrales existantes, selon le Conseil d'Etat, la production supplémentaire serait de 500 millions de kWh/an; avec le retour des concessions dans le domaine public, «le Valais pourrait ainsi gérer la totalité de

la production de dix milliards de kWh à l'échéance des dernières concessions au milieu du siècle prochain»<sup>5</sup>. Et avec tout cela, on n'a pas encore parlé du bénéfice que rapporterait une politique d'économie d'énergie...

Mais il est une petite phrase que l'on trouve dans le bulletin d'Hydro-Rhône SA et qui pourrait permettre de mieux comprendre: «A un moment où les grands travaux d'infrastructure touchent à leur fin, le projet Hydro-Rhône apporte un volume de travail appréciable.» Quand les travaux d'Hydro-Rhône seront terminés, qui proposera autre chose pour occuper cette force disponible?

<sup>1</sup> «Hydro-Rhône — Analyse du projet et alternatives», Association de défense contre Hydro-Rhône, p. 38, mai 1985.

<sup>2</sup> Idem, p. 39.

<sup>3</sup> «Projet Hydro-Rhône» — Aménagement hydro-électrique du Rhône entre Chippis et le lac Léman — Brochure d'information», p. 43, juin 1985.

<sup>4</sup> Idem, p. 44 et ss.

<sup>5</sup> Idem ch. 1, p. 47.

## POINT DE VUE

### La logique de l'absurde

Hydro-Rhône a procédé il y a quelques semaines, dans la région concernée, à la distribution tous ménages de son *Bulletin d'information* n° 1. Un changement dans les mœurs de nos grands promoteurs: ils daignent s'adresser au bon peuple. Ce bulletin: papier et format journal, photos couleurs et aquarelles de dix barrages prévus sur le fleuve, informations légales, techniques, économiques, agronomiques, écologiques, le tout accompagné de schémas clairs. Du bon travail de propagande, pour nous dire à quel point ce projet est une bonne affaire pour tous, même pour les poissons et les petits oiseaux qui se remettront fort bien des dix ans de perturbations du chantier en activité.

Au-delà des détails de ce bulletin, que penser du projet lui-même? A mon avis (mais j'en écouterai volontiers d'autres): absurde et logique.

Logique d'abord. Le Rhône sauvage, comme tout fleuve issu des glaciers, sortait de son lit lors des crues d'été souvent catastrophiques et se réduisait à un modeste cours d'eau lors des basses eaux hivernales. Pas moyen de faire travailler un pareil cinglé. Mais les grands barrages de montagne ont modifié tout cela, retenant dans leurs bassins d'accumulation les crues d'été, relâchant leurs eaux en hiver quand la demande en électricité est forte et que tournent les turbines. Normal donc de poser des barrages le long de ce fleuve régularisé: l'eau d'été qui avait, la paresseuse, échappé aux barrages, fournira quand même un petit travail et celle d'hiver turbinera jusqu'au dernier centimètre, jusqu'au lac!

Absurde pourtant. Absurde comme tout notre gaspillage. En réalité, ce courant, personne n'en a besoin. Mais ce besoin, on le créera. Et les plus mauvais arguments, éculés par la campagne sur les centrales nucléaires, réapparaissent: l'électricité se substituera au pétrole. Or le sacrifice de la vallée du Rhône permettra une augmentation de notre production d'énergie électrique de... 1,4%! Donc une fraction de pour-cent de l'énergie consommée en Suisse. La substitution invoquée n'est possible que dans le chauffage; or il y a longtemps que la démonstration a été faite: une meilleure isolation permettrait une économie de plus de 10% de l'énergie dans ce domaine.

La logique de l'absurde enfin: le projet se réalisera. Parce qu'il permet à la grande machine de notre économie de gaspillage de tourner. Un fleuve à creuser et des berges à édifier: quelle affaire pour les entrepreneurs! Tous ces millions à investir: quelle aubaine pour les assurances! Ces impôts à encaisser: quelle chance pour les collectivités! La liste pourrait s'allonger: chacun y trouve son beurre, même le consommateur qui persiste à

accroître sa consommation. Ce qui permet à l'affaire d'être économiquement rentable. Tout cela, le Bulletin d'Hydro-Rhône SA le dit, très honnêtement, en page 7, avec chiffres à l'appui. Pourquoi se gêner?

Il y a un chiffre que j'aimerais connaître, que ne donnent pas les promoteurs, mais qu'un lecteur avisé pourra peut-être me communiquer: combien de bâtiments faudrait-il isoler pour obtenir, sous forme d'économie, l'équivalent de ce que produira le Rhône au travail? Question subsidiaire: que coûterait cette isolation? (Les barrages sont devisés à 870 millions de francs 1981).

Spécialistes, à vos calculatrices! Pour le plaisir, car ça ne servira à rien: notre système est absurde, un mot qui vient du latin surdus: sourd.

M. B.

## EN BREF

Périodiquement, la presse alémanique rappelle que près de six cents enfants de «non-sédentaires» ont été enlevés à leur famille de 1927 à 1973 sous les auspices d'une institution gérée par Pro Juventute. Le secrétaire central de la fondation, Heinz Bruni, vient d'écrire à *Die Weltwoche* pour préciser que les activités présentes de Pro Juventute ne correspondent plus du tout à celle de l'époque.

\* \* \*

Découvert sur des murs zurichois des affiches d'un «Parti humaniste» (Humanistische Partei).

\* \* \*

M. Kurt Hauri est le nouveau directeur de la Commission fédérale des banques. Quelques indications pour expliquer dans quelles conditions on accède à de telles fonctions: année de naissance 1936, docteur en droit, directeur suppléant de l'Administration fédérale des finances, bourgeois de Berne (Commune bourgeoise, Corporation des charpentiers), marié, père de trois enfants, membre depuis cinq ans du Parti radical (selon «Finanz und Wirtschaft»), colonel EMG, commandant d'un régiment d'infanterie, etc., etc.